

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE FEMMES

CHRONO 47

1^{ère} manche - Contre-la-montre par équipe

09 août 2020 - Nouvelle Aquitaine

COUPE DE FRANCE FEMMES
Chrono 47

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Récompenses / Dotations	6
Liste des équipes Femmes engagées	7

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	8
Itinéraire / Horaires	9
Règlement	10
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 1^{ère} manche de Coupe de France Femmes est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
CAVALIER Cédric
- ▶ **Présidente du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Joël ALIES
Commissaire 1	Didier TIFFON
Commissaire 2	Patrick SDRIGOTTI
Juge à l'arrivée	Alexandre NOUHAUD
Commissaire moto 1	Alion RASSET
Commissaire moto 2	Mauricette PASCAL
Chronométrateur 1	Yves NOUHAUD
Chronométrateur 2	Aurélié SIMONNET

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des équipes, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager par internet (outil Cicle Web) au plus tard à **J-6** avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour la compétitrice concernée par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagées (titulaires et remplaçantes) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1 ^{ère} catégorie	Junior
2 ^{ème} catégorie	
3 ^{ème} catégorie	

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 9 août 2020 à Feugarolles (47).

RADIO—TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence.71,5 Mhz.

CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le temps effectué par la 3^{ème} concurrente

Classements de l'épreuve :

- Classement de l'épreuve :
 - les 3 premières équipes N1 Femmes
 - les 3 premières équipes N2 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N1 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N2 Femmes

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité de l'association, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances CAMILLERI, les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr



PROTOCOLE

A l'issue de l'épreuve, les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Classement de l'épreuve :
 - les 3 premières équipes N1 Femmes
 - les 3 premières équipes N2 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N1 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N2 Femmes

ANTIDOPAGE

Local - Ludothèque Feugarolles - D 12

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- Office de tourisme de l'Albret

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE	
Date	08/08/20
Horaire	A partir de 14 h
Lieu	Bureaux Cave de Buzet – Grande Salle de Réunion

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Horaire	15 h
Lieu	Vignerons de Buzet – Espace Réceptif

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES	
Horaire	A partir de 17 h
Lieu	Vignerons de Buzet - Extérieur

PERMANENCE	
Date	09/08/20
Horaire	A partir de 07 h
Lieu	Salle des Associations – Feugarolles

DÉPART DE L'ÉPREUVE	
Date	09/08/20
Horaire prévu	9 h 30
Lieu	Ligne de départ – Face Ludothèque D 12

LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Ludothèque – Feugarolles – D 12

RÉCOMPENSES

Les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Classement de l'épreuve :
 - les 3 premières équipes N1 Femmes
 - les 3 premières équipes N2 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N1 Femmes
- Equipe leader de la Coupe de France N2 Femmes

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium d'arrivée.

Les concurrentes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Un trophée sera remis aux trois premières équipes National 1 et aux trois premières équipes National 2. La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale programmée le 4 octobre 2020.

GRILLE DES PRIX CLASSEMENT GÉNÉRAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

Le total des prix de la Coupe de France Femmes est de **5 075€**.



ÉQUIPES N1 FEMMES

SAISON 2020 - 9 ÉQUIPES



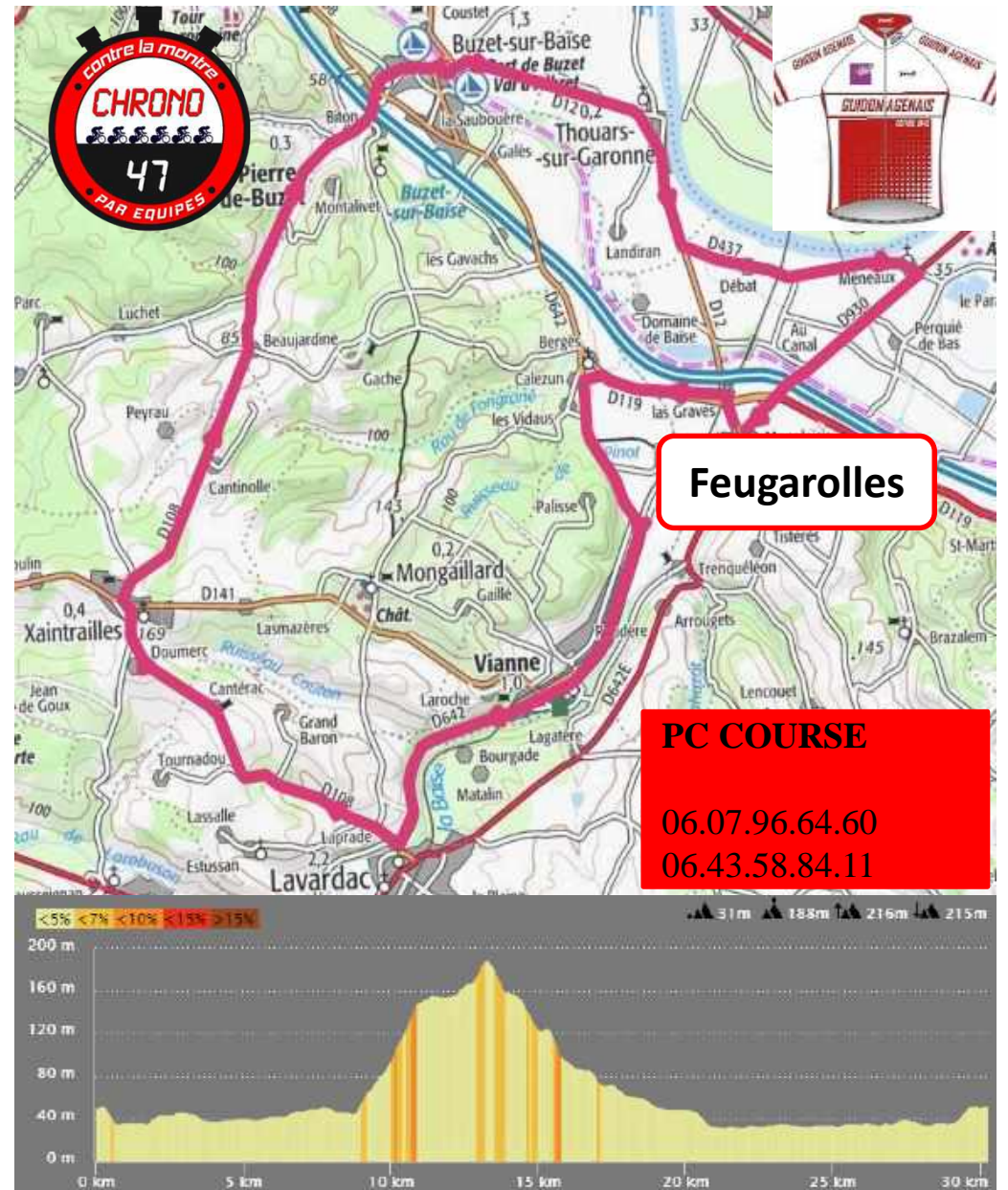
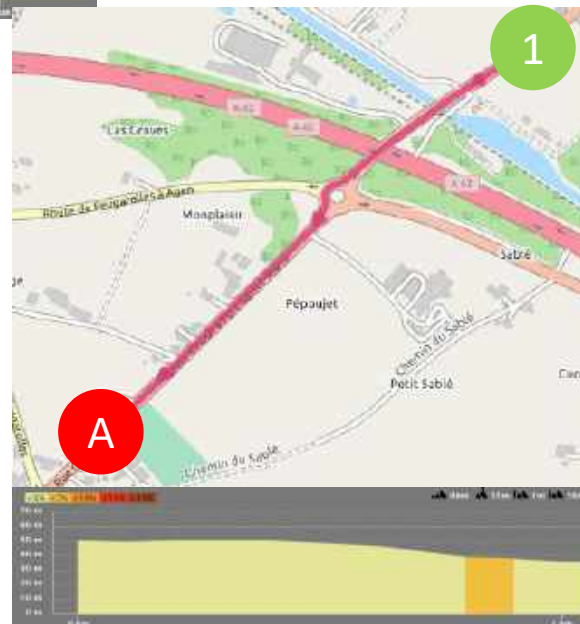
ÉQUIPES N2 FEMMES

SAISON 2020 - 7 ÉQUIPES



Equipes Féminines UCI





Communes Observations	Direction	Dénomination routes	Kms effectués	Kms à effectuer	Première équipe			Dernière équipe			Informations
					44	46	48	44	46	48	
FEUGAROLLES	tout droit	Route de Thouars	0	30,1	09h30	9h30	09h30	10h54	10h54	10h54	Séparateurs et rond-point
	à gauche	D119	0,4	29,7	09h30	9h30	09h30	10h54	10h54	10h54	
Entrée commune VIANNE	tout droit	D119	1,3	28,8	9h31	9h31	9h31	10h55	10h55	10h55	
	à gauche	D119B	1,8	28,3	9h32	9h32	9h32	10h56	10h56	10h56	
VIANNE	à gauche	D642	2,1	28	9h33	9h33	9h33	10h57	10h57	10h57	
	à droite	Bld. De la Gare	5,6	24,5	9h38	9h37	9h37	11h02	11h01	11h01	
	tout droit	Bld. De la Gare	6	24,1	9h38	9h38	9h37	11h02	11h02	11h01	
	à droite	Av. de la Verrerie / D642	6,2	23,9	9h38	9h38	9h37	11h02	11h02	11h01	
Entrée commune LAVARDAC	tout droit	D642	7,9	22,2	9h41	9h40	9h39	11h05	11h04	11h03	
LAVARDAC	tout droit	D642	8,6	21,5	9h42	9h41	9h41	11h06	11h05	11h05	
	à droite	D108	8,8	21,3	9h42	9h41	9h41	11h06	11h05	11h05	Côte de Xaintraillles
	tout droit	D 108	9,8	20,3	9h43	9h43	9h42	11h07	11h07	11h06	
Entrée commune XAINTRAILLES	tout droit	Bld. de la Mairie / D 141	13,2	16,9	9h48	9h47	9h46	11h12	11h11	11h10	
XAINTRAILLES	à droite	Route de Buzet / D 108	13,4	16,7	9h48	9h47	9h46	11h12	11h11	11h10	
Entrée commune St PIERRE DE BUZET	tout droit	D 108	15,3	14,8	9h51	9h50	9h49	11h15	11h14	11h13	
Entrée commune BUZET SUR B.	tout droit	D 108	19,1	11	9h56	9h55	9h54	11h20	11h19	11h18	
BUZET SUR BAÏSE	tout droit	Rue Boumion	19,6	10,5	9h56	9h55	9h54	11h20	11h19	11h18	
	tout droit	Rue Maurice Luxembour	19,8	10,3	9h57	9h56	9h55	11h21	11h20	11h19	
	à droite	D 12	20,7	9,4	9h58	9h57	9h56	11h22	11h21	11h20	Pont Canal
	tout droit	D 12	22,7	7,4	10h01	10h00	9h58	11h25	11h24	11h22	
THOUARS/G.	tout droit	D 12	22,7	7,4	10h01	10h00	9h58	11h25	11h24	11h22	
Entrée commune FEUGAROLLES	à gauche	D437	24,7	5,4	10h04	10h02	10h01	11h28	11h26	11h25	
Hameau de Meneaux	à droite	D 930	27,4	2,7	10h07	10h05	10h04	11h31	11h29	11h28	Rue étroite
FEUGAROLLES	tout droit	D 930	29,5	0,6	10h10	10h08	10h07	11h34	11h32	11h31	Rond-point
	tout droit	D 930	29,8	0,2	10h11	10h09	10h07	11h35	11h33	11h31	Déviations et étroissements de chaussée
ARRIVÉE	Mairie	D 930	30,1	0	10h11	10h09	10h07	11h35	11h33	11h31	

La parcours du contre-la-montre sera fermé à la circulation 1 heure avant le départ de la première équipe femme (9h 30). Les équipes devront prendre leurs dispositions en conséquence sinon, elles s'exposent à prendre les déviations prévues durant la durée de la course.

Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (1ère manche de la COUPE DE FRANCE FEMMES) est organisé par le Guidon Agenais - 6, rue Ledru Rollin - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le 09 août 2020 et elle se déroule sur un parcours de 30 km. Le départ sera donné à partir de 09 h 30, à face à la Ludothèque, D12 - Route de Thouars à FEUGAROLLES.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 1.15, désignée manche de la Coupe de France des Femmes. A ce titre, cette épreuve est ouverte en priorité aux équipes :

- Equipes labellisées « National Femmes »,
- Equipes UCI Women's WorldTeams françaises et Continentales Femmes UCI françaises,
- Equipes régionales,
- Equipes départementales,
- Clubs,
- Equipes étrangères sur invitation (maximum 4),
- Equipes mixtes avec deux clubs maximum qui ne rentreront pas dans le classement Coupe de France.

La constitution de plusieurs équipes d'une même structure (UCI, National, club...) est autorisée, dans la mesure où les quotas minimum par équipe sont respectés. Pour les structures labellisées « National Femmes », seule une équipe marquera des points pour le classement général par équipe de la COUPE de France FEMMES. Celle-ci devra être désignée avant le départ de la course.

En raison de la privatisation des routes et des déviations arrêtées par les services préfectoraux, le comité d'organisation en concertation avec la FFC se réserve le droit de limiter la participation.

Article 3 : ENGAGEMENTS

L'épreuve se court par équipes de 6 coureuses. Toutefois, une équipe pourra se présenter au départ avec un minimum de 3 compétitrices. Le temps d'arrivée sera pris sur la 3^{ème} coureuse.

Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France FEMMES, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. Des points seront acquis pour le classement général par équipe uniquement.

La répartition des points est la suivante : 120 à la 1^{ère} équipe, 90 à la 2^{ème} équipe, 70 à la 3^{ème} équipe, 60 à la 4^{ème} équipe, 50 à la 5^{ème} équipe, 45 à la 6^{ème} équipe, 40 à la 7^{ème} équipe, 35 à la 8^{ème} équipe, 30 à la 9^{ème} équipe, 28 à la 10^{ème} équipe, 26 à la 11^{ème} équipe, 24 à la 12^{ème} équipe, 22 à la 13^{ème} équipe, 20 à la 14^{ème} équipe, 18 à la 15^{ème} équipe, 16 à la 16^{ème} équipe, 14 à la 17^{ème} équipe, 12 à la 18^{ème} équipe, 10 à la 19^{ème} équipe, 8 à la 20^{ème} équipe. (Cf. Art. 7 du règlement de la Coupe de France Femmes).

Article 4 :

Les engagements peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les clubs ou les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

Les clubs participants devront s'engager par internet (outil CICLE WEB) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour la compétitrice concernée par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagées (titulaires et remplaçantes) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs sportifs.

Engagement : 10 € par coureuse.

Article 5 :

La permanence se tiendra la veille, le 08 août 2020 à partir de 14 h - dans les bureaux (grande salle de réunion) de la Cave des Vignerons de Buzet à BUZET sur BAÏSE. La réunion des Directeurs sportifs sera organisée le même jour à 15 h dans l'espace réceptif de la Cave des Vignerons de Buzet.

A partir de 17 heures à la Cave des Vignerons de Buzet, les équipes devront participer à la présentation des équipes organisée selon un planning déterminé par le comité d'organisation et qui sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le Comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.

Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 08 août 2020 après-midi, à la disposition des équipes à la permanence pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.

Permanence le dimanche 9 août à FEUGAROLLES.

Le matin à la salle des associations à partir de 7 h 00 ;

L'après-midi à la mairie jusqu'à 17 h 30.

Article 6 :

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule. En raison de la privatisation des routes, **la mise en place des déviations se fera 1 heure avant le départ de la 1^{ère} équipe féminine**. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées de prendre les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Article 7 :

Les équipes devront se garer sur le parking **prévu à cet effet**, chez M. Garrabos, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition à cet effet afin de laisser le site propre. La zone de départ se situe sur la D12 - Route de Thouars, face à la Ludothèque et les équipes devront respecter le cheminement balisé pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.

Article 8 :

L'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées dans les conditions ci-après :

- 1) Les équipes non labellisées National Femmes partiront en premier selon le tirage au sort des équipes, effectué par le jury des arbitres ;
- 2) Les équipes UCI Women's WorldTeams françaises et Continentales Femmes UCI françaises,
- 3) Les équipes labellisées National Femmes non présentes en N-1 selon le tirage au sort des équipes, effectué par le jury des arbitres ;
- 4) Les équipes labellisées National Femmes : les départs se feront dans l'ordre inverse du classement N-1 de l'épreuve.

Article 9 :

Aucun ravitaillement ne sera autorisé.

Article 10 :

Le dépannage sera assuré par le / les véhicule(s) techniques des équipes.

Article 11 :

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune).

Article 12 :

La prise du temps intermédiaire se fera au Km 19,800 à Buzet-sur-Baïse. Les temps intermédiaires, finaux et classements seront en live sur les liens suivants
<https://bit.ly/2WfYf5G>
<http://stsport.fr/LIVE/g-live.html?f=FFC/2020-CDF-N2-M2-CHRONO47.clax>

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 :

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 :

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Les ambulances AGENAISES et les ambulances CAMILLERI seront positionnées par le Dr NIAMKE ; elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 :

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour Canal 71,5 Mhz.

Article 17 :

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ pour le contrôle de matériel.

Le temps de chaque équipe sera pris sur la 3^{ème} coureuse de l'équipe, ayant franchi la ligne d'arrivée ce qui donnera lieu à un classement par équipe sur cette épreuve. Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 3 coureuses, aucun point ne serait attribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.

Article 18 :

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à gauche, 200 m avant la ligne d'arrivée.

Article 19 : Mesures COVID

Règlement sanitaire oblige, certaines dispositions seront prises comme la présentation des équipes à l'extérieur le samedi, une réunion des directeurs d'équipes pour les équipes femmes dissociée de celle des hommes,



règles de distanciation à respecter, aucun vestiaire ouvert à l'arrivée, accès à la zone protocolaire contrôlé, port du masque dans les locaux clos...

Article 20 :

Le contrôle médical sera situé à la Ludothèque, D12 - Le Bourg, FEUGAROLLES.

Article 21 :

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium du protocole.

Puis pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée.

- Les 3 premières équipes N1 Femmes de l'épreuve
- Les 3 premières équipe N2 Femmes de l'épreuve
- L'équipe leader de la Coupe de France N1 Femmes
- L'équipe leader de la Coupe de France N2 Femmes

Article 22 :

L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes

Arrivée : 269 € à la 1^{ère}, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 64 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.

Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.

Article 23 :

Environnement. En collaboration avec les SMICTOM d'Aiguillon, cette épreuve est placée sous le signe de l'éco-responsabilité : mise en place de points de collecte sur les zones de départ et d'arrivée, présence de véhicules hybrides...

De leur côté, les concurrentes et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 24 :

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacune des concurrentes qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

CAVALIER Cédric

Tél : 06.84.48.81.48

Mail : cedric.cavalier47@orange.fr

GASTOU Catherine

Tél : 06.07.96.64.60

Mail : catherine.gastou@free.fr

MAURI Grégory

Tél : 06.43.58.84.11

Mail : greg.mauri001@gmail.com



**PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS**



**PARTENAIRES
MEDIAS**



**PARTENAIRES
PRIVÉS**





COORDINATEUR CYCLISME FEMININ

Brendan GICQUELLO

b.gicquello@ffc.fr
+33.(0)1.81.88.09.53

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>